

Modèles de rémunération et d'exercice de la médecine familiale en Ontario

Modèles de remuneration

| Modèle de remuneration | Applications | Adhérer au modèle |
|---|---|---|
| <p>Paiement à l'acte <i>Les revenus proviennent de la facturation des services</i></p> | Paiement à l'acte (PA) | Méthode de facturation utilisée par les médecins qui n'adhèrent pas à un modèle d'inscription des patients ou de salaire |
| <p>Modèle amélioré de paiement à l'acte <i>Les revenus proviennent en majorité de la facturation des services.</i></p> <p>Les mesures incitatives, les primes, la prise en charge des maladies chroniques et les soins préventifs sont rémunérés en fonction des services admissibles aux patients inscrits.</p> <p>Les médecins reçoivent également des paiements par capitation mensuels complets pour tous les patients inscrits.</p> | Modèle de soins complets (MSC) | Modèle pour les médecins exerçant seuls Sans restriction |
| | Groupes de santé familiale (GSF) | Modèle pour au moins trois médecins Pas de restriction pour se joindre à un GSF ou pour en démarrer un |
| <p>Modèle mixe de capitation <i>Les revenus proviennent majoritairement des honoraires de capitation.</i></p> <p>La capitation repose sur un panier défini de services de soins primaires qui sont offerts aux patients inscrits en fonction de leur âge et de leur sexe. Les autres services sont rémunérés à l'acte. Les médecins reçoivent également des paiements par capitation mensuels globaux pour tous les patients inscrits. Des primes et des paiements spéciaux sont versés pour des services comme la prise en charge des maladies chroniques, les soins préventifs, les soins prénataux et les visites à domicile pour les patients inscrits ainsi que les visites en milieu hospitalier, les soins obstétricaux et les soins palliatifs pour tous les patients.</p> | Réseau de santé familiale (RSF) | Modèle pour au moins trois médecins Peut remplacer un médecin qui part à la retraite ou qui quitte n'importe où dans la province |
| | Organisme de santé familiale (OSF) | Peut commencer un modèle existant ou ajouter un modèle uniquement dans les régions où il existe un grand besoin de médecins <i>Voir la section « Se joindre à un RSF ou à un OSF » à la page 3 pour plus de détails.</i> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>Modèle de rémunération de base fondé sur le nombre d'effectifs avec primes et mesures incitatives</p> <p><i>Les revenus proviennent majoritairement des paiements des tarifs de base.</i></p> <p>Un paiement de base pour un « effectif » d'équivalents temps plein dans une collectivité ou un secteur géographique donné qui s'ajoute aux paiements des frais généraux, aux frais de suppléance et aux primes.</p> | <p>Entente relative au groupe de médecins en milieu rural et dans le Nord (EGMRRN)</p> <p>Groupe 1 : autrefois les plans de financement de la médecine de groupe dans le Nord</p> <p>Groupe 2 : autrefois les contrats communautaires</p> | <p>Se joindre à un groupe existant approuvé dans l'une des collectivités du Nord</p> |
| <p>Modèle fondé sur les salaires pondérés (MSP)</p> <p><i>Les revenus proviennent majoritairement du salaire.</i></p> <p>Les médecins sont des employés salariés dans des équipes de santé familiale communautaires ou à gouvernance mixte : le salaire est établi en fonction du nombre de patients inscrits. Des primes et des avantages sociaux sont également offerts.</p> | <p>Équipes de santé familiale (ESF) communautaires</p> | <p>Doit travailler dans l'une des ESF communautaires en Ontario</p> |
| <p>Modèle fondé sur les salaires</p> <p><i>Les revenus proviennent entièrement du salaire.</i></p> <p>Le salaire, le régime de pensions et les avantages sociaux sont inclus pour les médecins à temps plein.</p> | <p>Centres de santé communautaires (CSC)</p> | <p>Doit travailler dans l'un des CSC en Ontario</p> |

Modèles d'exercice de la médecine familiale

| Modèle d'exercice | Modèle de facturation associé | Description | Comment y adhérer |
|---------------------------------|-------------------------------|---|---|
| Équipe de santé familiale (ESF) | RSF / OSF | Des groupes de médecins affiliés à des équipes interprofessionnelles financées par le MSSLD | Se joindre à un groupe (RSF/OSF) affilié à une ESF |
| | MSP | Des équipes interprofessionnelles financées par le MSSLD qui offrent des soins de santé primaires et qui sont gouvernées par des membres de la collectivité | Poser sa candidature à un poste dans une ESF communautaire |
| | EGMRRN | Des soins complets pour une collectivité dans le Nord de l'Ontario | Poser sa candidature à un poste vacant dans un établissement dans la collectivité visé par une EGMRRN |

| | | | |
|--|----------------------------|--|---|
| Centre de santé communautaire (CSC) | Salaire | Des services de soins primaires jumelés à des programmes de promotion de la santé et de développement communautaire pour les collectivités et les particuliers qui ont des besoins complexes | Postuler pour un emploi dans un CSC |
| Exercice indépendant | PA / MMC / GSF / OSF / RSF | L'exercice de la médecine familiale individuellement ou en groupe sans équipe interprofessionnelle associée | Démarrer son propre cabinet ou se joindre à un cabinet existant |
| Clinique sans rendez-vous | PA | Des soins épisodiques pour les patients | Postuler dans une clinique existante ou démarrer son cabinet |
| Entente relative au groupe de médecins en milieu rural et dans le Nord (EGMMRN) | EGMRRN | Des soins complets pour une collectivité dans le Nord de l'Ontario | Poser sa candidature à un poste vacant dans un établissement dans la collectivité visé par une EGMRRN |

Se joindre à un Réseau de santé familiale (RSF) ou à un Organisme de santé familiale (OSF)

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a des lignes directrices sur l'adhésion à un RSF ou à un OSF.

Il y a trois grandes façons pour se joindre à l'un de ces groupes :

1. Exercer dans une région où il existe un grand besoin de médecins;

La manière la plus simple de se joindre à un RSF ou un OSF est d'exercer dans [une région où il existe un grand besoin de médecins](#). La liste des régions où il y a un besoin criant de médecins est disponible sur le site Web du MSSLD. Elle tient compte de l'indice de ruralité, du ratio médecin de famille-population et des suggestions des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS). Dans un processus appelé « Processus de gestion des participations », jusqu'à 20 nouveaux médecins par mois peuvent se joindre à un RSF ou un OSF inscrit sur cette liste; ils peuvent également présenter leur candidature au [Programme de stabilisation du revenu](#) du Ministère.

Les médecins souhaitant former un nouveau RSF ou OSF dans une région admissible devraient également consulter la page du Ministère intitulée [Régions où il existe un grand besoin de médecins](#) afin d'obtenir les coordonnées.

2. Remplacer un médecin existant dans une région qui n'est pas en grand manque de médecins Devenir médecin suppléant dans un RSF ou une OSF existant

En remplaçant un médecin d'un RSF ou d'une OSF dans une région où les besoins ne sont pas élevés, un nouveau médecin peut assumer les fonctions d'un autre médecin sans passer par le processus d'admission géré. Un exemple courant d'un médecin qui se joint à un RSF ou à une OSF à titre de médecin suppléant est celui d'un nouveau diplômé en médecine familiale qui reprend la relève du cabinet d'un médecin qui prend sa retraite.

3. Participer au Programme d'entrée des nouveaux diplômés dans une région où les besoins ne sont pas élevés

Le MSSLD offre aussi le Programme d'entrée des nouveaux diplômés aux médecins de famille nouvellement diplômés qui veulent intégrer un RSF ou une OSF qui ne se trouve pas dans une région où le besoin de médecins est élevé.

Les médecins admissibles qui acceptent les modalités du Programme d'entrée des nouveaux diplômés reçoivent une indemnité à un taux de paiement annuel fixe et progressif pendant au moins trois ans à compter de la date d'entrée en fonction au sein du groupe du RSF/OSF.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le Ministère au :

Courriel : PrimaryCareInquiries@ontario.ca

Téléphone : (416) 325-3575

Sans frais : 1 (866) 766-0266

En savoir plus sur les [modèles de paiement des soins primaires en Ontario](#).

Ce document a été mis à jour pour la dernière fois en juillet 2019.